

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 27 janvier 2022 à 10h00
« Âge de la retraite »

Document n° 15
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**Bibliographie complémentaire sur les conséquences financières
et les impacts sur les assurés d'un recul de l'âge**

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Bibliographie complémentaire sur les conséquences financières et les impacts sur les assurés d'un recul de l'âge

« [Les âges de départ à la retraite en France : évolutions et déterminants](#) », *La lettre du COR*, n° 13, mars 2016.

Cette lettre du COR synthétise les principaux enseignements du 13^e colloque du COR sur les âges de départ à la retraite en France. Elle revient sur les notions d'âge de la retraite. Elle souligne que les propriétés des règles de calcul des droits sont importantes au regard des âges de départ. Elle documente les hausses récentes des âges moyens de départ, ainsi que l'impact des réformes intervenues depuis 1993 sur ces évolutions. Elle rappelle que l'âge de départ est l'une des variables du pilotage du système de retraite, en liaison avec deux objectifs : l'objectif d'équité de traitement entre les assurés, en tant que déterminant de la durée de retraite et l'objectif de pérennité financière du système de retraite, en tant que déterminant du nombre de retraités et du nombre de cotisants. Enfin, elle rend compte des motivations de départ à la retraite, dans les secteurs public et privé.

« [Réformes des retraites et report de l'âge : quels effets et dans quelles conditions ?](#) » *La lettre du COR*, n° 14, janvier 2017.

Depuis 25 ans en France, les réformes des retraites de base et les accords dans les régimes complémentaires se sont succédé, avec une accélération depuis 2010 dans un contexte de crise. Pour répondre notamment à l'objectif de pérennité financière du système de retraite, chacun des trois leviers de l'équilibre financier d'un système par répartition a été mobilisé : le niveau des ressources, le niveau relatif des pensions et l'âge effectif de départ à la retraite.

Cette lettre du COR analyse d'abord les effets des réformes et accords, principalement ceux intervenus depuis 2010, tant du point de vue de la situation financière du système de retraite que du point de vue individuel, en particulier sous l'angle de l'équité intra et intergénérationnelle.

Elle se focalise ensuite sur le relèvement de l'âge de la retraite, avec notamment le passage de 60 à 62 ans de l'âge légal d'ouverture des droits décidé en 2010. Elle interroge en particulier les transitions entre l'emploi et la retraite – en pratique, dans quelle mesure, en termes de conditions de travail ou de santé, les seniors sont en capacité de prolonger leur activité. Elle présente ensuite les reports dus à la hausse de l'âge de la retraite sur les autres dépenses sociales et revient enfin sur les effets de cette hausse sur l'emploi, le chômage et l'activité économique.

« [Les réformes des retraites depuis 1993 augmentent à terme l'âge moyen de départ de deux ans et demi](#) », Cindy Duc (DREES), Études et résultats, n° 915, avril 2015 ([document n°6](#) de la séance de février 2019)

Les mesures engagées par les réformes des retraites depuis 1993 sur l'âge de départ et la durée de cotisation ont pour effet, notamment, de reculer l'âge moyen de liquidation de 2,5 ans à 3 ans pour les générations 1960 à 1980. Ce recul est plus important pour les hommes que pour les femmes de la génération 1980, avec un report en moyenne de 35 mois contre 32 mois. Il est moindre pour les personnes à faible salaire : 29 mois dans le premier quartile de salaire des hommes contre 43 mois dans le dernier, et 28 mois dans le premier quartile des femmes contre 40 mois dans le dernier. Le cumul des allongements de la durée requise pour le taux plein ainsi que le relèvement de l'âge du taux plein contraignent davantage les hommes que les femmes à retarder leur âge de départ. Le passage de l'âge légal d'ouverture des droits à 62 ans entraîne une augmentation de l'âge de départ de 11 mois pour les femmes, et de 6 mois pour les hommes de la génération 1980. Ce constat doit être nuancé, puisque les hommes bénéficient le plus du dispositif des départs anticipés pour carrière longue. L'instauration et les élargissements de cette mesure ont permis une baisse de l'âge moyen de leur départ de 0,5 mois.

« [Revue de littérature des effets macroéconomiques du recul de l'âge de la retraite](#) », Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites (document n°4 de la séance d'octobre 2016)

Afin de pérenniser le système de retraite et compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, les dernières réformes du système de retraite en France ont tendu à relever l'âge effectif moyen de la retraite, que ce soit par le biais du système de décote/surcote, de l'allongement de la durée d'assurance requise pour le taux plein ou du relèvement des âges légaux de la retraite (âges d'ouverture des droits et d'annulation de la décote). Ces mesures ne sont pas sans conséquences sur d'autres situations que la retraite, telles que le chômage et l'invalidité. Ce sujet est la source de nombreux travaux, la littérature économique mêlant réflexions théoriques et études empiriques des effets du report de l'âge de la retraite qui se manifestent, en France, depuis 2011. Au travers des données portant sur la période récente (2000-2015), des conclusions apportées sur des événements proches (fin des préretraites en particulier), mais aussi et surtout des liens théoriques et des études empiriques entre âge de retraite, activité et chômage, ce document dresse un bilan de la question des conséquences macroéconomiques du recul de cet âge de retraite et présente les limites de ce bilan en lien avec le vieillissement des actifs.

Ce document examine également les liens entre le niveau d'emploi des seniors et celui des jeunes. Il montre que l'hypothèse d'une substitution parfaite entre emploi des seniors et emploi des jeunes est peu probable, compte tenu des différences en termes de capital humain et de poste occupé. Les effets de bouclage macroéconomique plaident davantage en faveur de la thèse de la complémentarité entre emploi des seniors et emploi des jeunes. Par exemple, les économies budgétaires liées au report de l'âge de la retraite conduisent à assouplir la pression fiscale et sociale et ainsi à favoriser les embauches, de jeunes en particulier. *In fine*, les évolutions du taux de chômage des jeunes sont davantage à mettre en relation avec la conjoncture économique qu'avec le relèvement de l'âge de la retraite. Les périodes de faible croissance économique sont ainsi celles qui connaissent une hausse du chômage à la fois des jeunes et des seniors.

« [Effets macroéconomiques comparés de mesures portant sur le système de retraites](#) », Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites, document n° 6 de la séance d'octobre 2019.

Le COR présente habituellement les ajustements nécessaires à l'équilibre du système de retraite en traduisant directement les besoins de financement en mesures (baisse de pension, hausse de cotisations sociales, mesures d'âge). Cette approche comptable, symbolisée par l'abaque du COR, par l'exposé des leviers d'équilibrage du rapport annuel, ou encore par le simulateur du COR, se base sur des calculs qui négligent les effets secondaires des mesures simulées sur l'économie. Or, toute mesure d'ajustement nécessaire à l'atteinte de l'équilibre des comptes a des répercussions sur l'économie dans son ensemble, en modifiant les prix (des biens, du travail...) et partant les décisions économiques.

Les effets de bouclage macroéconomique désignent la façon dont les variables économiques liées les unes aux autres évoluent suite à un choc exogène sur l'une d'entre elles. Les modèles macroéconomiques cherchent à expliciter ces effets en proposant des cadres d'évaluation permettant d'analyser les variations de certaines variables clés comme le taux de chômage, le revenu disponible des ménages, l'excédent brut d'exploitation des entreprises ainsi que les composantes du PIB et leur somme, le PIB lui-même. Ces modèles élaborés dans un but d'aide à la décision ne sont pas neutres dans leur architecture ou leur fonctionnement : ils se fondent sur des théories sous-jacentes reflétant une vision de l'économie politique propre à chaque modélisateur. La complexité des interactions entre les acteurs économiques est simplifiée en analysant les principaux canaux.

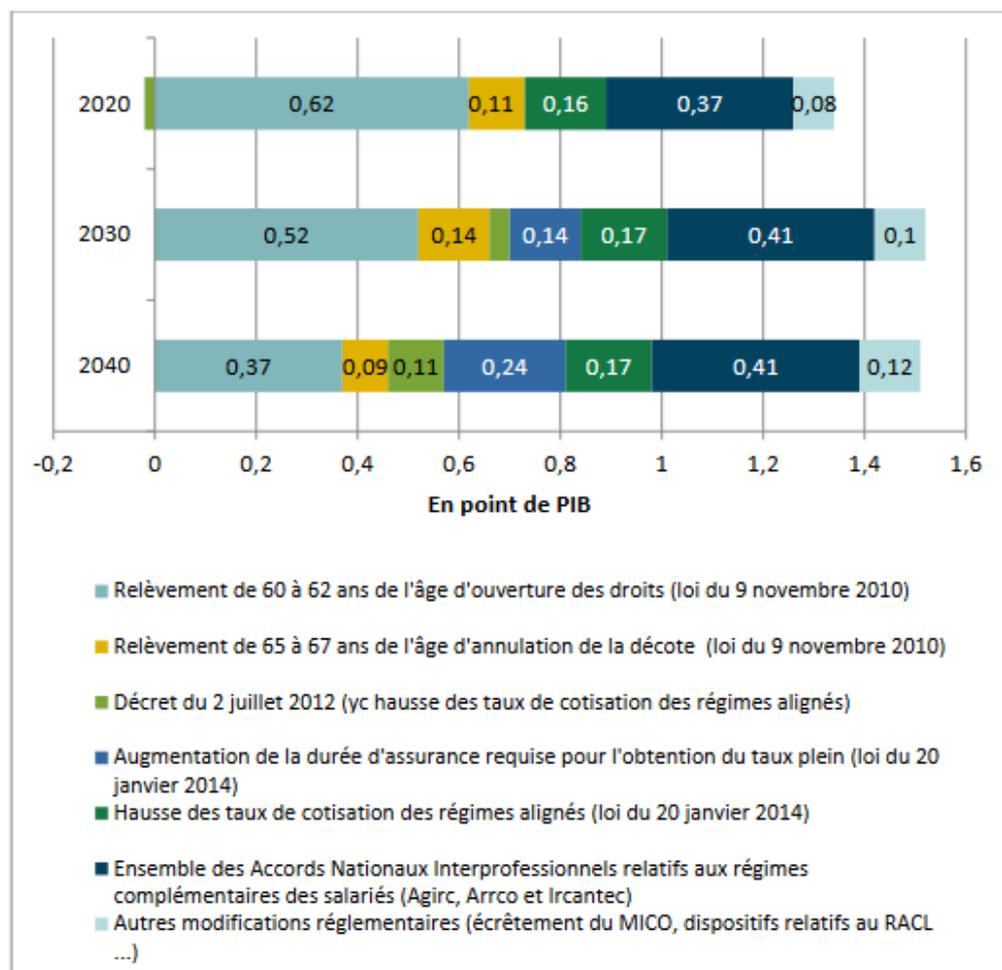
Les modèles macroéconomiques n'adoptent pas tous rigoureusement la même structure. Les équilibres de court terme sont régulés par les quantités (comme la demande de biens et services ou la demande de force de travail) tandis qu'à plus long terme les mouvements des prix relevant de la « loi » de l'offre et de la demande accompagnent et corrigent ces variations de quantités. Mais la formulation des équations de ces équilibres de court et long terme peut différer d'un modèle à l'autre, générant pour certaines simulations de variantes ou certains scénarios des résultats parfois divergents.

Ce document se propose d'évaluer cette différence entre l'approche comptable et l'approche économique à partir de deux modèles, le modèle Mésange de la Direction générale du Trésor et le modèle e-mod.fr de l'OFCE.

« [Impact des réformes de 2010 à 2015 sur les masses financières des régimes de retraite](#) », Henri Martin, Les dossiers de la Drees n° 9, décembre 2016 (document n° 12 de la séance de décembre 2016)

Cet article se propose d'évaluer les effets des principales réformes sur les masses financières des principaux régimes de retraite. Les estimations sont conduites avec le modèle de microsimulation TRAJECTOIRE. L'article se décompose en deux parties. La première est consacrée à l'impact de l'ensemble des réformes conduites entre 2010 et 2015. La seconde s'attarde sur l'effet propre de chacune des modifications réglementaires. La figure ci-dessous synthétise les résultats de la première partie sur les soldes des régimes.

➤ **Figure 7 • Décomposition par modification réglementaire de la variation des soldes financiers de l'ensemble des régimes (hors régimes de la Fonction publique et régimes spéciaux) en 2020, 2030 et 2040 (en point de PIB)**



Lecture : L'ensemble des réformes intervenues entre 2010 et 2015 conduit à une amélioration de 1,51 point de PIB du solde financier de l'ensemble des régimes (hors régimes assimilés à la Fonction publique et régimes spéciaux) en 2040. Sur ces 1,51 point, 0,37 point est imputable au relèvement de 60 à 62 ans de l'âge légal d'ouverture des droits, 0,09 point est imputable au relèvement de 65 à 67 ans de l'âge d'annulation de la décote, 0,11 point est imputable au décret du 2 juillet 2012, 0,24 point est imputable à l'augmentation de la durée d'assurance pour l'obtention du taux plein contenu dans la loi du 20 janvier 2014, 0,17 point est imputable à la hausse des taux de cotisation contenue dans la loi du 20 janvier 2014, 0,41 point est imputable aux Accords Nationaux Interprofessionnels des régimes Agirc, Arrco et Ircantec et enfin 0,12 point est imputable à d'autres modifications réglementaires.

Champ : Ensemble des assurés vivants en 2010. Hors RAFF, régimes de la Fonction publique, régimes spéciaux et régimes complémentaires et supplémentaires des professions libérales ; hors mise en place du C3P et des cotisations associées; hors effets des réformes sur les réversions et les ressources autres que les cotisations.

Sources : Modèle TRAJECTOIRE, DREES pour les générations nées entre 1943 et 1990. EIR 2012 et 2008 pour les générations nées avant 1943. Scénario macroéconomique B du COR issu de la séance de décembre 2014.

« [La réforme des retraites de 2010 : quel impact sur l'assurance maladie ?](#) », Mohamed Ali Ben Halima (CNAM-CEET, LIRSA,TEPP), Camille Ciriez (CNAM-CEET, ENSAE), Malik Koubi (DARES, CNAM-CEET), Ali Skalli (Université Paris II, LEMMA), Version préliminaire – Septembre 2021

Les réformes des systèmes de retraite visent en général à augmenter l'offre de travail des seniors et à réduire le déficit des caisses d'assurance-retraite. La réforme des retraites de 2010 a augmenté de 2 ans l'âge d'ouverture des droits sur une durée de transition réduite, s'étendant entre les générations 1950 et 1955. Plusieurs études montrent que de telles réformes engendrent aussi des effets collatéraux comme le déversement vers des régimes alternatifs tels que le chômage ou l'invalidité. Cet article explore un autre de ces effets indirects : les absences-maladie. Si un tel effet s'avérait significatif, cela impliquerait que ces réformes, en cherchant à réduire le déficit des caisses d'assurance retraite, creuseraient celui de l'assurance-maladie. L'article mobilise le panel Hygie 2005-2015 qui résulte d'un appariement entre les données administratives de la CNAV et celles de la CNAM.

Il évalue l'effet de l'allongement de l'âge de départ à la retraite sur l'absence-maladie, que celle-ci soit appréhendée par la simple probabilité de recourir à au moins une absence-maladie dans l'année selon la durée de cette dernière, par la durée annuelle cumulée des arrêts-maladie ou, enfin, par le nombre annuel d'arrêts-maladie. Le résultat principal est que la réforme des retraites a bel et bien entraîné une augmentation significative des arrêts-maladie et ce, pour l'ensemble de la population et davantage encore pour les femmes que pour les hommes.

« [Analyse de l'impact sur les affiliés des différentes réformes menées depuis 2010](#) », Cindy Duc, Les dossiers de la Drees n° 9, décembre 2016 (document n°4 de la séance de décembre 2016)

Cet article analyse les effets des réformes menées depuis 2010 et de chacune des mesures qu'elles comportent. Plusieurs indicateurs centraux pour les affiliés des régimes de retraite sont mesurés : les âges moyens de départ à la retraite, la durée passée à la retraite, la pension moyenne tous régimes et la pension cumulée sur le cycle de vie moyenne. Décomposer l'impact de chaque mesure permet de mieux appréhender les effets des divers paramètres mobilisables par le législateur que sont les bornes d'âges, la durée d'assurance requise, le niveau des pensions (*via* leur revalorisation ou *via* les valeurs d'achat et de service du point dans les régimes complémentaires en points), et les taux de cotisation. Les réformes menées entre 2010 et 2015, tout comme les autres modifications réglementaires réalisées sur la période, ont actionné ces différents leviers.

Vingt et un scénarios ont été simulés. Chaque scénario fait varier une seule mesure à la fois (relèvement de l'âge d'ouverture des droits, allongement de la durée requise, écrêtement du minimum contributif...) excepté pour les régimes complémentaires, pour lesquels les modifications de la valeur d'acquisition, de la valeur de service du point et des taux de cotisation sont généralement conjointes et ne sont pas évaluées séparément ici. Les principaux résultats sont résumés dans le tableau suivant :

➤ **Tableau 2 • Résumé des effets des principales mesures sur les paramètres de la retraite des assurés**

	Durée de la retraite			Pension relative			Pension cumulée		
	Effet moyen	Situation des femmes par rapport aux hommes	Situation des moins aisés par rapport aux plus aisés	Effet moyen	Situation des femmes par rapport aux hommes	Situation des moins aisés par rapport aux plus aisés	Effet moyen	Situation des femmes par rapport aux hommes	Situation des moins aisés par rapport aux plus aisés
Relèvement de l'âge d'ouverture des droits de 60 à 62 ans	--	-	-	++	+	--	-	-	-
Relèvement de l'âge d'annulation de la décote de 65 à 67 ans	--	+	-	++	0	--	-	+	-
Allongement de la durée requise pour l'obtention du taux plein de 41,5 à 43 ans	-	+	+	+/-	++	--	--	+	0
ANI Agirc-Arrco 2015	0	0	0	-	+	0	-	+	-

Note : Un effet - (+) veut dire une diminution (augmentation) du paramètre d'intérêt, un double signe (++) ou --) signifie un effet très important, un signe +/- signifie que l'effet n'est pas univoque selon les catégories observées. En termes de situations relatives des catégories entre elles (sexe et niveaux de salaires), un effet « + » désigne une réduction des écarts entre catégories (donc une redistribution des hommes vers les femmes et/ou des plus aisés vers les moins aisés) et un effet « - » une augmentation de ces écarts.

Sources : EIC2009, modèle TRAJECTOIRE, DREES. Scénario macroéconomique B du COR de la séance de décembre 2014.

« [Quel effet des réformes en matière d'équité entre les générations ?](#) », Henri Martin et Julie Tréguier, Les dossiers de la Drees n° 9, décembre 2016 (document n°5 de la séance de décembre 2016)

Cet article présente l'évolution, au fil des générations et dans différents scénarios réglementaires, des indicateurs d'équité suivis par le Conseil d'orientation des retraites (COR) dans ses rapports annuels (durée moyenne de retraite, durée moyenne de carrière, taux de remplacement moyen et taux de cotisation moyen), afin d'apprécier les impacts en termes d'équité des réformes des retraites menées entre 2010 et 2015. Les indicateurs sont calculés à l'aide du modèle TRAJECTOIRE sur un échantillon représentatif de la population.

À l'issue de l'ensemble des modifications législatives intervenues avant 2015, la durée moyenne de retraite chute au fil des générations, au-delà de celle née en 1950 sous l'effet de la réforme de 2010, puis elle remonte en raison d'une augmentation de l'espérance de vie plus forte que celle de l'âge moyen de liquidation. La proportion de vie passée en activité augmente en lien avec le passage de l'âge d'ouverture des droits de 60 à 62 ans, de l'âge d'annulation de la décote de 65 à 67 ans et de l'augmentation de la durée requise pour le taux plein de 167 à 172 trimestres.

Les effets des réformes sont contrastés sur le niveau des taux de remplacement : si le décalage des bornes d'âge de la retraite a pour conséquence une augmentation de l'indicateur (le prolongement des carrières tend à augmenter les pensions des assurés), les réformes suivantes ont eu tendance à le réduire (par exemple, le décret de juillet 2012 qui, en élargissant les critères d'éligibilité au dispositif de retraite anticipée pour carrière longue, a permis à de nombreux assurés d'avancer leur date de liquidation, avec en conséquence un raccourcissement des carrières et donc une réduction des droits accumulés et des pensions).

Enfin, le taux de cotisation moyen pour les assurés du régime général augmente au fil des générations. Cette hausse s'explique notamment par les différents relèvements des taux de cotisation intervenus depuis les années 1970.